



Guide à l'intention des
patients et des familles

2023

Ablation de l'œil

Also available in English:
WW85-0582
Eye Removal



www.nshealth.ca

Ablation de l'œil

- Vous et votre prestataire de soins de santé avez parlé des raisons pour lesquelles il est nécessaire d'enlever votre œil ou le contenu du globe oculaire. Le présent document vous explique comment prendre soin de vous en toute sécurité après l'intervention.
- Le terme médical utilisé pour parler du retrait ou de l'ablation de l'œil est **l'énucléation**. Le terme médical utilisé pour parler du retrait du contenu du globe oculaire en conservant la couche externe (coque sclérale ou sclère) est **éviscération**. Les deux interventions entraînent la perte permanente de l'œil.
- Attendez-vous à rester à l'hôpital pendant 1 à 2 journées après l'opération.

Avant l'opération

- Votre prestataire de soins de santé vous dira quelle intervention est nécessaire dans votre cas. Cela dépendra de vos symptômes ou du type de maladie.
- Veuillez lire le document 2014, *Préparation en vue d'une opération de l'œil*.
 - › www.nshealth.ca/patient-education-resources/ff2014
- Veuillez communiquer avec le cabinet de votre chirurgien·ne si vous prenez des :
 - › anticoagulants comme de l'aspirine (ASA), de la warfarine, de l'ibuprofène (Advil®);
 - › vitamines ou produits à base de plantes médicinales.

Après l'opération

- Vous pourriez ressentir une grande fatigue au moment de retourner à votre chambre.
- Assurez-vous de toujours avoir de l'aide pour sortir du lit les premières fois. Le personnel infirmier vous aidera à aller à la toilette.
- Pendant la première semaine après l'opération, essayez de dormir avec la tête surélevée pour aider à réduire l'enflure. Demandez de l'aide pour placer des oreillers dans votre dos pour vous surélever.

Pansement

- Vous aurez un gros pansement serré sur le visage. Il restera en place de 24 à 72 heures (1 à 3 jours).
- On vous donnera des compresses froides ou des sachets réfrigérants (« ice pack ») à appliquer sur la région opérée pendant les 48 premières heures (2 jours). Cela aidera à réduire l'enflure et l'inconfort. On vous remettra aussi un onguent (crème médicamenteuse) pour favoriser la guérison de la région opérée.
- Votre chirurgien·ne vous dira quand le pansement devra être enlevé. Vous pouvez acheter un couvre-œil en plastique de couleur peau à la pharmacie, au besoin. Vous pouvez porter des lunettes ou des lunettes de soleil.

Médicaments

- Si vous ressentez de l'inconfort, dites-le au personnel infirmier.
- Le personnel infirmier vous donnera des médicaments pour apaiser la douleur, les maux de tête ou les nausées (mal de cœur).

À la maison

- Vous pouvez reprendre vos activités habituelles dès que vous vous en sentez capable. Il faut en général de 3 à 7 jours.
- Continuez à prendre vos médicaments en suivant bien les instructions qu'on vous a données. La gestion de votre douleur favorisera votre guérison.

Prothèse oculaire (œil artificiel)

- Une fois votre œil enlevé, un **implant** peut être mis en place pour le remplacer. Les muscles peuvent être cousus sur l'implant ou l'implant peut être placé dans la coque de votre propre globe oculaire. Il est possible qu'aucun implant ne soit mis en place s'il y a un risque élevé d'infection.
- L'implant restera dans la cavité orbitaire de façon permanente.
- Votre oculariste (technicien·ne qui fabrique des yeux artificiels) fera une **prothèse** qui sera posée sur l'implant, derrière vos paupières.
- Avant d'obtenir votre prothèse, une mince coquille en plastique appelée **conformateur** sera placée derrière votre paupière. Cela permet de maintenir la forme de votre cavité orbitaire et donne à la prothèse une apparence plus naturelle. Le conformateur reste en place jusqu'à la pose de la prothèse, soit environ 6 semaines après l'opération.

- **Si le conformateur tombe, il doit être remplacé le plus tôt possible. Le personnel infirmier vous montrera comment procéder. Si vous ne pouvez pas le remettre en place par vous-même, appelez le cabinet de votre spécialiste des yeux ou oculariste pour obtenir un rendez-vous le jour même ou le lendemain.**
- Lorsque vous ouvrirez la paupière du côté opéré, vous verrez un tissu humide rose similaire à l'intérieur de votre bouche. Il faut entre 3 et 4 semaines à la cavité orbitaire pour guérir.
- On vous montrera comment appliquer l'onguent dans la cavité orbitaire. Vous devrez le faire au moins 2 fois par jour à la maison.
- On vous donnera un rendez-vous avec votre oculariste. Deux (2) journées seront nécessaires pour fabriquer et ajuster votre prothèse. L'oculariste vous parlera aussi des soins liés à votre prothèse.
- L'implant permettra un certain mouvement de la prothèse, mais il ne bougera pas comme le faisait votre œil.

- Il est possible que l'espace autour de l'implant change au fil du temps (des mois et des années). Cela ne pose habituellement pas de problème, mais parlez-en à votre prestataire de soins de santé ou à votre oculariste si cela vous préoccupe.

Achat d'une prothèse

Contactez le cabinet de votre oculariste pour connaître le coût d'une prothèse. Dans certaines provinces, le coût peut être entièrement ou partiellement pris en charge.

- Nouvelle-Écosse :
 - › Le régime provincial d'assurance-maladie (MSI) **couvre une partie du coût de la prothèse** et des soins de suivi. Vous êtes responsable du paiement de la part des montants qui vous revient. Demandez les détails au cabinet de votre oculariste. Si vous avez une assurance privée, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance au sujet de la couverture offerte.

- Île-du-Prince-Édouard :
 - › Les coûts d'une prothèse oculaire et des soins de suivi sont couverts jusqu'à l'âge de 18 ans. Les adultes ne sont pas couverts. Si vous avez une assurance privée, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance au sujet de la couverture offerte.
- Nouveau-Brunswick :
 - › Les coûts d'une prothèse oculaire sont couverts jusqu'à l'âge de 18 ans. Pour les adultes, il est possible d'être remboursé par l'intermédiaire du gouvernement. Si vous avez une assurance privée, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance au sujet de la couverture offerte.
 - › Pour en savoir plus, veuillez consulter la page :
www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.201440.Programme_de_proth%C3%A8ses_oculaires.html

Rappel

- La prothèse oculaire ressemblera beaucoup à votre propre œil, puisqu'elle sera faite sur mesure. De nombreuses personnalités artistiques et sportives n'ont qu'un seul œil.
- Vous pouvez conduire avec un seul œil.
- Votre champ de vision avec un seul œil est de 140° . Il était de 180° avec vos deux yeux. Cela signifie que vous ne perdez pas la moitié de votre vision.
- Vous constaterez certains changements dans la perception de la profondeur (par exemple, en versant du thé, en descendant des escaliers ou au moment de serrer la main à quelqu'un). Avec le temps, vous vous adapterez à ces changements.
- **Il est très important de protéger votre autre œil.** Nous vous conseillons de toujours porter une protection oculaire munie de lentilles en plastique de polycarbonate ou de sécurité. Votre spécialiste des yeux peut vous fournir une ordonnance, au besoin.

Émotions

Vos émotions peuvent varier avant et après l'opération. La perte de votre œil pourrait vous déprimer ou vous mettre en colère. Ces sentiments sont normaux. Ils font partie du deuil normal se rattachant à la perte d'une partie du corps et peuvent survenir pendant le processus de guérison.

Nous sommes là pour vous aider et pour aider votre famille à faire face à ces sentiments. N'hésitez pas à nous dire comment nous pouvons vous aider.

Communiquez avec votre chirurgien·ne dans les cas suivants :

- › La douleur ou l'enflure augmente après 48 heures.
- › Il y a un écoulement important.
- › Le conformateur est tombé.

Si vous n'arrivez pas à joindre votre chirurgien·ne :

- Appelez l'hôpital VG et demandez qu'on appelle le ou la résident·e en ophtalmologie qui est de garde.
 - › Téléphone : 902-473-2222

ou

- Rendez-vous au service des urgences le plus proche.

Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement des professionnels de la santé. L'information peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez toutes les ressources à l'intention des patients à : www.nshealth.ca/patient-education-resources?language=French

Pour joindre un infirmier autorisé ou une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps :
composez le 8-1-1 ou consultez
<https://811.novascotia.ca/?lang=fr>

Préparation : Eye Care Centre
Conception et gestion : Services de la bibliothèque

FF85-1897 © Août 2023 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
L'information contenue dans cette publication doit être révisée en août 2026 ou avant, au besoin.

Pour en savoir plus :

<https://library.nshealth.ca/patient-education-resources>